# Erasmus+ 2021-2027

en Fédération Wallonie-Bruxelles

ERASMUS+ Action-clé 1- Enseignement supérieur Projets de mobilité internationale soutenus par les fonds de politique extérieure de l'UE (AC171)

Appel 2022





### Introduction

- → 2 dimensions dans les projets de mobilité AC1 dans l'enseignement supérieur: dimension européenne (qui reste l'objectif principal du programme Erasmus+) & dimension internationale
- □ Dimension européenne pour soutenir les activités de mobilité entre les « États membres » et les « pays tiers associés au programme » (Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord, Serbie)
   → AC131
- ☐ Dimension internationale pour soutenir les activités de mobilité impliquant des « pays tiers <u>non associés</u> au programme » dans le monde entier
- Volet financé par les fonds de la politique intérieure de l'UE: soutien à la mobilité <u>vers</u> tous les pays tiers non associés au programme (régions 1 à 14) → 20% international de AC131
- Volet financé par les fonds de politique extérieure de l'UE: soutien à la mobilité à destination et en provenance de pays tiers non associés au programme (à l'exception des régions 13 et 14) → AC171







### Introduction

- ☐ C'est votre établissement, en tant **établissement d'enseignement supérieur établi dans un État membre de l'UE,** en possession de la Charte Erasmus, qui **dépose la candidature à un projet AC171**
- Les projets peuvent durer 24 ou 36 mois
- ☐ Les candidatures sont à soumettre **au plus tard le 23 février 2022 à 12 heures (midi, heure de Bruxelles)** pour des projets débutant le 1er août 2022
- Etant donné que les projets AC171 financent de la **mobilité sortante et entrante**, votre EES aura un **double rôle**:
- En tant qu'organisme d'envoi: sélection des participants, paiement des bourses, préparation/suivi/reconnaissance de la période de mobilité
- En tant qu'organisme d'accueil: recevoir les participants et leur proposer un programme adéquat (étude/stage, formation/enseignement), et, payer les subventions pour les participants des pays tiers non associés au programme



### AC171- Quelques nouveautés

- Nouvelle organisation des régions des pays non associés au programme: nouvelles régions créées, nouvelle composition pour certaines régions, intégration des pays à haut revenu aux autres régions, nouveaux pays rajoutés à la liste
- Intégration à l'action des nouveaux formats de mobilité Erasmus+ 2021-2027: mobilité courte hybride, mobilité des doctorants & ouverture de la mobilité AC171 aux jeunes diplômés
- Mesures en matière d'inclusion: application des budgets Soutien à l'inclusion (tops-up pour mobilités courtes/longues, frais réels/+100 € OS), et, inclusion comme priorité pour certaines régions
- ☐ Formulaire de candidature simplifié: 1 question globale + 2 questions/région(s) (au lieu de 4 questions /pays sous l'ancienne AC107)



## Objectifs de la mobilité internationale

Les 2 volets de la mobilité internationale poursuivent des objectifs différents mais complémentaires, qui reflètent les priorités des politiques de leurs sources de financement respectives

#### Mobilité sortante internationale soutenue par les fonds de politique intérieure (20% « international » l'AC131)

- Focus mis sur le développement des compétences tournées vers l'avenir et d'autres compétences
  pertinentes des étudiants et du personnel des EES situés dans les États membres de l'UE et les pays tiers
  associés au programme
- Pour encourager les organisations des États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme à mettre en place des activités de mobilité sortante avec plusieurs pays tiers non associés au programme, avec la portée géographique la plus large possible

#### Mobilité internationale sortante <u>et entrante</u> soutenue par les fonds de politique extérieure (AC171)

 Focus sur les priorités de l'UE en matière de politique extérieure → ces priorités se reflètent dans le type de flux éligibles et les priorités par région



### Pays tiers non associés au programme éligibles pour l'AC171

> Ces pays tiers sont regroupés en fonction de **l'instrument de l'action extérieure de l'UE 2021-2027 «** *IVCDCI – L'Europe dans le monde* »: Instrument de Voisinage, de Coopération au Développement et de Coopération internationale, et, de **l'Instrument d'Aide de Préadhésion (IAP)** 

Région 1	Balkans occidentaux	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro	
Région 2	Vo isinage oriental	Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international	
Région 3	Pays du sud de la Méditerranée	Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie	
Région 4	Fédération de Russie	Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international	
Région 5	Asie	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thailande et Viêt Nam Pays à revenu élevé: Brunei, Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour et Taïwan	
Région 6	A sie centrale	Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan	
Région 7	Moyen-Orient	Iran, Iraq, Yémen Pays à revenu élevé: Arabie saoudite, Bahrein, Émirats arabes unis, Koweit, Oman, Qatar (nouveau!)	
Région 8	Pacifique	Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu  Pays à revenu élevé: Australie, Nouvelle-Zélande	
Région 9	A frique subsaharienne	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe	
Région 10	A m érique latine	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela	
Région 11	Caraïbes	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago	
Région 12	États-Unis et Canada	États-Unis d'Amérique, Canada	

### Pays tiers non associés au programme – non éligibles pour l'AC171

Attention! Les pays tiers suivants non associés au programme ne sont pas couverts par les instruments de l'action extérieure

Région 13	Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin	
Région 14	Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse	

# Un prérequis: respect des principes de l'ECHE et Accords interinstitutionnels

- ➤ Bien que les établissements d'enseignement supérieur des pays tiers non associés au programme ne puissent pas signer l'ECHE, ils doivent en respecter les principes
- ➤ Vos EES partenaires dans les pays tiers non associé au programme doivent être des EES reconnus par les autorités compétentes et vous devez avoir signé des accords interinstitutionnels en faveur de la mobilité internationale avec vos EES partenaires dans les pays tiers non associés au programme avant que la mobilité n'ait lieu
- ➤ Dans les accords interinstitutionnels que vous allez signer avec vos EES partenaires de pays tiers non associés, veillez à indiquer les différents aspects reflétant les principes de l'ECHE: aspects relatifs à la sélection équitable et transparente des participants, à la reconnaissance des acquis d'apprentissage et à toutes les formes de soutien nécessaires offertes aux participants aux activités de mobilité
- Le modèle d'accord interinstitutionnel en faveur de la mobilité internationale **fait référence à l'AC131** et à l'AC171, pour que les EES puissent utiliser un document unique



### Activités éligibles – conditions et formats

Les conditions d'éligibilité et de participation ainsi que les formats de mobilité éligibles sont <u>les mêmes</u> que pour l'AC131 (dont les nouveaux formats de mobilité), sauf 2 exceptions\*

□ Mobilité des étudiants à des fins d'études (dont nouveaux formats de mobilité courte hybride, doctorants)
□ Mobilité des étudiants <i>et jeunes diplômés</i> à des fins de stage (dont nouveaux formats de mobilité courte hybride, doctorants)
□ Mobilité du personnel à des fins d'enseignement (dont experts-invités)
□ Mobilité du personnel à des fins de formation (*non éligible: formation du personnel dans un organisme tiers d'un pays non associé
qui n'est pas un EES)

C'est le choix de votre EES d'introduire des demandes pour 100 % de mobilité du personnel ou 100 % de mobilité d'étudiants ou pour toute combinaison de ces activités de mobilité

#### \* Non éligible: mise en place de programmes intensifs hybrides via l'AC171, mais:

- les EES établis dans les pays tiers non associés au programme **peuvent envoyer des participants**, **en tant qu'apprenants**, avec le programme Erasmus+**si l'établissement d'accueil a, en parallèle, un projet AC171** finançant les étudiants et le personnel entrants établis dans ces pays
  - la contribution aux frais de séjour et de voyage des participants est fournie par votre EES, en tant qu'EES d'accueil sur votre budget AC171
- par contre, si ces participants de pays tiers non associés au programme sont financés sur le budget Erasmus+AC171, ils **ne comptent pas dans le calcul du nombre minimal de 15 participants requis**

### !!! Activités éligibles – flux éligibles

Ce qui est autorisé, en termes de type de flux par région, reflète les priorités de la politique extérieure de l'UE

Région 1	Balkans occidentaux	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro		
Région 2	Vo isinage oriental	Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international	> En raison de l'obligation, pour les projets	
Région 3	Pays du sud de la Méditerranée	Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie	AC171, de contribuer à l'aide au développement, il y a des restrictions sur	
Région 4	Fédération de Russie	Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international	les activités de mobilité pour la plupart des	
Région 5	Asie	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêt Nam Pays à revenu élevé: Brunei, Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour et Taïwan	pays au sein des régions 2 à 11  Pour les pays des régions 2 à 11 pouvant bénéficier de l'Aide Publique au Développement (APD), les activités de mobilité d'étudiants de cycles courts et des premier et deuxième cycles sont limitées à des mobilités entrantes (en	
Région 6	Asie centrale	Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan		
Région 7	M oyen-Orient	Iran, Iraq, Yémen Pays à revenu élevé: Arabie saoudite, Bahrën, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar		
Région 8	Pacifique	Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu Pays à revenu élevé: Australie, Nouvelle-Zélande		
Région 9	Afrique subsaharienne	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, République democratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Erythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe	<ul> <li>provenance de ces pays)</li> <li>La mobilité sortante vers ces pays APD n'est disponible que pour les étudiants en</li> </ul>	
Région 10	Am érique latine	Argentine, Bolivie, Brésil, Chilli, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela	doctorat et le personnel	
Région 11	Caraïbes	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago	→ Possibilité de financer les flux de mobilité sortante avec vos 20% « international » de votre budget AC131	
Région 12	Ét ats-Unis et Canada	États-Unis d'Amérique, Canada	Erasmus+ (æf)	

### Financement

Les règles et montants de financement sont les mêmes que pour l'AC131 (dont les nouveautés 2021-2027 « soutien inclusion » et « green »), avec quelques différences\*

Bourses pour la mobilité des étudiants Montants de base pour la mobilité de longue durée et contribution au voyage		
De	Vers	Montant
Belgique	Pays tiers non associés (régions 1 à 12)	700 €/mois (idem AC131)
Pays tiers non associés (régions 1 à 12)	Belgique	850 €/mois

<sup>\*</sup>Pas de top-up pour les stages (mais bien les tops-up AMO et/ou Green)

Bourses pour la mobilité du personnel - Contribution aux frais de séjour		
De	Vers	Montant
Belgique	Pays tiers non associés (régions 1 à 12)	180 €/jour (idem AC131)
Pays tiers non associés (régions 1 à 12)	Belgique	<i>160 €/jour</i>

100% du forfait journalier jusqu'au 14ième jour inclus, et ensuite 70% du forfait journalier (idem AC131)

#### Soutien à l'organisation de la mobilité

#### 500€/participant

→ Montant augmenté pour aider les EES à également couvrir les frais encourus par les étudiants avant leur mobilité, dont les frais de visa et d'assurance, qui sont des obstacles à la mobilité

Montant à partager entre les partenaires, sur base d'un accord réciproque (→ section 4 AII "Partnership arrangements: fees and organisational support funds" (obligatoire pour l'AC171 dans les AII)

Le calcul ne tient pas compte des mobilités supplémentaires organisées suite à un transfert de fonds

#### Coûts exceptionnels

\*Frais de voyage élevés : pas éligible





<sup>\*</sup>Contribution au voyage: pour tous les étudiants et les jeunes diplômés participant à une activité de mobilité internationale sortante ou entrante

### Allocation des fonds

- Les fonds sont répartis entre différentes régions du monde en 12 enveloppes budgétaires
- Les montants de ces enveloppes diffèrent en fonction des priorités de la politique extérieure de l'UE
- ➢ Il s'agit d'objectifs indicatifs, concernant l'équilibre géographique et d'autres priorités (notamment en matière d'inclusion), qui doivent être réalisés au niveau européen sur toute la durée du programme (2021-2027), et notamment dans le domaine de la coopération avec les pays les moins avancés (PMA)
- > Ces objectifs indicatifs et priorités ne doivent pas être atteints par des établissements d'enseignement supérieur à titre individuel mais l'agence en tiendra compte dans l'allocation des fonds disponibles



Région 1	B a Ikans occidentaux	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro	
		> l'attention devrait être accordée à la mobilité des étudiants	
Région 2	Vo isinage oriental	Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international	
		> au minimum 40 % du bud get devraient être octroyés aux étudiants ayant moins d'opportunités	
Région 3	Pays du sud de la Méditerranée	Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie	
		<ul> <li>au maximum 15 % du budget devraient être dépensés pour des activités de mobilité avec un pays donné</li> <li>au minimum 65 % des fonds devraient être octroyés aux étudiants, dont 50 % devraient avoir moins d'opportunité</li> </ul>	
Région 4	Fédération de Russie	Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international	
Région 5 Asie		Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêt Nam (La listed & pays les moins avancés parmi ces pays <u>figure ici</u> ) Pays à revenu élevé: Brunei, Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour et Taïwan	
		<ul> <li>un minimum de 25 % du budget devrait être consacré à la mobilité avec les pays les moins avancés (PMA) de la région</li> <li>au maximum 25 % du budget devraient être consacrés à la mobilité avec les pays à revenu élevé (PRE) de la région</li> <li>pas plus de 15 % du budget devraient être dépensés pour des activités de mobilité avec la Chine</li> <li>pas plus de 10 % du budget devraient être dépensés pour des activités de mobilité avec l'Inde</li> </ul>	
Région 6	As ie centrale	Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan (La liste des pays les moins avancés parmi ces pays figure ici)	
Région 7	M oyen-Orient	Iran, Iraq, <mark>Yémen</mark> ( <i>Pays à revenu élevé: Arabie saoudite, Bahréin, Émirats arabes unis, Koweit, Oman, Qatar</i> )	
		Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu Pays à revenu élevé: Australie, NouvelleZélande (La liste des pays les moins avancés parmi ces pays figure ici)	
		> au maximum 86,5 % du budget devraient être consacrés à la mobilité avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande ensemble	
Région 9	Afrique subsaharienne	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoi Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie e Zimbabwe (La liste des pays les moins avancés parmi ces pays figureici) (*Principaux partenaires en matière de migration non associés au programme: Afrique du Sud, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan, Soudan du Sud)	
		<ul> <li>au minimum 35 % du budget devraient être consacrés à la mobilité avec les pays les moins avancés (PMA) de la région, en accordant une attention particulière aux pays prioritaires en matière de migration</li> <li>pas plus de 8 % du budget devraient être dépensés pour des activités de mobilité avec un pays donné</li> </ul>	
Région 10	Am érique latine	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela	
		> au maximum 30 % du budget devraient être consacrés à la mobilité avec le Brésil et le Mexique ensemble	
Région 11	Caraïbes	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinitéet-Tobago (La liste des pays les moins avancés parmi ces pays figure ici)	
Région 12	É t ats-Unis et Canada	États-Unis d'Amérique, Canada	

### Evaluation de votre candidature AC171

> AC171: évaluation qualitative par région, avec approbation de flux de mobilité spécifiques

(≠ 20% « international » de l'AC131 où estimation budgétaire de la mobilité internationale)

Qualité de la conception du projet et modalités de coopération (40 points au maximum)  Critère d'attribution <u>au niveau du projet</u>	<ul> <li>✓ La mesure dans laquelle l'organisation candidate décrit de manière claire les responsabilités, rôles et tâches entre les partenaires</li> <li>✓ L'exhaustivité et la qualité des modalités de sélection des participants, le soutien fourni à ceux-ci et la reconnaissance de leur période de mobilité (en particulier dans le pays tiers non associé au programme)</li> </ul>
Pertinence de la stratégie (40 points au maximum) Critère d'attribution <u>au niveau de la région</u>	<ul> <li>✓ La mesure dans laquelle le projet de mobilité prévu est pertinent pour la stratégie d'internationalisation des EES concernés</li> <li>✓ La raison de choisir la mobilité du personnel et/ou des étudiants et l'expérience préalable de projets similaires avec des établissements ou organisations de l'enseignement supérieur dans la région partenaire</li> </ul>
Impact et diffusion (20 points au maximum) Critère d'attribution <u>au niveau de la région</u>	<ul> <li>✓ L'impact potentiel du projet sur les participants, les bénéficiaires, les organisations partenaires aux niveaux local, régional et national</li> <li>✓ La qualité des mesures visant à diffuser les résultats du projet de mobilité au niveau des facultés et des établissements, et au-delà, le cas échéant, dans les pays concernés</li> </ul>



### Evaluation de la candidature & allocation

#### Evaluation qualitative du projet

- Votre EES devra expliquer comment le projet satisfait à ces 3 critères, du point de vue de votre propre établissement (ou au niveau du consortium, le cas échéant) et des établissements partenaires
- ➤ Votre candidature devra obtenir **au moins 60 points pour chaque région choisie**, *tout en atteignant un seuil de 50 % pour chaque critère d'attribution* présenté dans le tableau

#### Processus d'allocation

- ➤ En plus des résultats à l'évaluation qualitative, la subvention octroyée à l'EES dépendra de plusieurs facteurs: le nombre et la durée (mois/jours) des périodes de mobilité couvertes par la demande, le budget disponible par pays/région, l'équilibre géographique au sein d'une région déterminée
- ➢ Par ailleurs, une priorité pourra être accordée à la mobilité avec certains pays afin de garantir un équilibre géographique au sein d'une région (en lien avec les objectifs géographiques/région), et, l'agence ne sera pas tenue de financer l'ensemble des mobilités demandées pour un pays tiers donné non associé au programme si la demande est jugée excessive au regard du budget disponible



### Formulaire de candidature

#### <u>SECTION 1 – Partenariats régionaux</u>

Indiquer *les régions (et pays) avec lesquels vous souhaitez travailler*, et fournir *la liste des EES* avec lesquels vous souhaitez coopérer (possibilité de rajouter d'autres partenaires par la suite)

→ Vous devez avoir identifié vos partenaires au stade de la candidature (≠ AC131)

#### SECTION 2 - Qualité de la conception du projet et modalités de coopération (3 questions qualitatives) (# ancien ICM où 4 questions/pays)

#### -Au niveau global:

répartition des rôles et tâches entre les partenaires, modalités d'organisation aux différentes phases du projet de mobilité (sélection, suivi, reconnaissance), intégration de participants AMO

#### -Pour chaque région sélectionnée:

Qualité du projet et stratégie régionale: présenter votre stratégie et votre projet (sujets, type de mobilité, ...) avec cette région, et, comment ce projet va contribuer à une nouvelle coopération dans le domaine de l'éducation et/ou la recherche dans la région Impact et dissémination. expliquer l'impact escompté du projet à différents niveauxet comment le projet va être disséminé

- → Toujours décrire ce qui va être fait par votre EES et par vos partenaires, ainsi que les retombées du projet sur les différentes parties
- → Les réponses pour chaque région seront évaluées séparément

#### > SECTION 3 - Activités

- Indiquer les types d'activités et flux pour chacun des pays partenaires: calcul automatique du budget
- A ce stade, vous devez indiquer *s'il s'agit de mobilité étudiante ou personnel* (et, par la suite, il faudra préciser le type de mobilité) + estimation des participants AMO (nouveau!)

### Calendrier

Publication de l'Appel 24 novembre 2021 Présentation générale AC171 + session Q/R 16 décembre 2021

Session d'aide à la candidature 20 janvier 2022

Dépôt des candidatures 23 février 2022

Evaluation des candidatures Mars-Juillet 2022

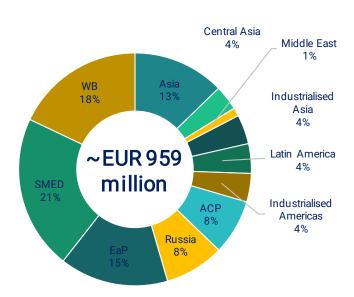
Retour de l'agence vers les candidats Début des projets 1er août 2022



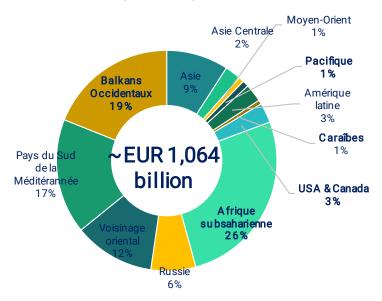


# **Budget AC171 Erasmus+ 2021-2027**

2014-2020



2021-2027



# Pour aller plus loin

- Guide du Programme
- Modèle du formulaire de candidature AC171
- Pour candidater: <u>Plateforme EESCP</u>
- Session d'aide à la candidature le 20 janvier de 14h30 à 16h00

